



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

### DATES

Avis de  
motion:

03/06/2013

Adoption du  
premier projet:

03/06/2013

Assemblée de  
Consultation:

02/07/2013

Adoption du  
second projet  
02/07/2013

Appel aux  
personnes  
habiles à voter:

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Adoption du  
règlement:

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Approbation  
par les  
personnes  
habiles à voter:

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Certificat de  
conformité de  
la MRC:

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Entrée en  
vigueur:

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO. 316-08 INTITULÉ LOTISSEMENT, AFIN D'Y INTÉGRER DE NOUVELLES NORMES.

PROPOSÉ PAR: Robert Gaboriault

APPUYÉ PAR : France Boulet

ET RÉSOLU :

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

#### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule règlement numéro 369-13, modifiant le règlement numéro 316-08 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer de nouvelles normes.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

3 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

#### PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

4 Le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 est remplacé par le suivant :

*« L'application du paragraphe précédent s'applique aux opérations cadastrales qui entraînent une augmentation de trois (3) lots et plus. Cependant, lorsque l'objectif final d'une opération cadastrale vise la création de plusieurs lots, ces derniers doivent être créés simultanément et dans une même opération cadastrale. »*



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

## PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de lotissement.

6 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

La mairesse, Ginette Simard Gendreault

---

La directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière, Béatrice Travers